

L'ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS LE CONTEXTE MAROCAIN : ENTRE POLITIQUE LINGUISTIQUE ET POLITIQUES SCOLAIRES*

Khadija LEMSSIAH¹, Malika BAHMAD²

DOI: 10.52846/AUCPP.2024.1.09

Résumé

Depuis l'avènement de l'indépendance, le paysage pédagogique au Maroc ne cesse de subir des mutations dictées aussi bien par la nécessité constante de renouvellement inhérente à tout système éducatif, que par l'évolution perpétuelle de la société qui se veut moderne et qui aspire à la mondialisation. Dans ce sens, le FLE n'était pas exempt de ces transformations, puisque son enseignement a connu d'innombrables réformes qui sont marquées par des changements majeurs, couronnés par la publication de plusieurs éditions de textes officiels de référence (les Recommandations Pédagogiques de 1994, les Orientations Pédagogiques de 2002 et les Orientations Pédagogiques de 2007). Dans ce qui suit, un parcours rapide de ces réformes nous donnera une idée sur l'évolution de l'enseignement du FLE au contexte marocain et les politiques linguistiques et scolaires qui la dynamisent.

Mots-clés : FLE, Réforme, Politique, Évolution.

THE EVOLUTION OF FRENCH LANGUAGE TEACHING IN THE MOROCCAN CONTEXT: BETWEEN LANGUAGE POLICY AND SCHOOL POLICIES

Abstract

Since gaining independence, Morocco's educational system has undergone a continuous process of modernization, reflecting both the inherent need for constant renewal and the evolving aspirations of a society embracing a globalized future. This dynamic has significantly impacted French language teaching (FLE). This works aims to explore the evolution of FLE instruction in Morocco by examining key

*This is an Open Access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited. Authors retain the copyright of this article.

¹PhD candidate, Language and Society Laboratory CNRST-URAC56, FLLA-Université Ibn Tofaïl-Kenitra, Morocco, e-mail address: Khadija.lemssiah@uit.ac.ma, corresponding author, ORCID ID: 0009-0000-3854-8491

²Professor with habilitation in Higher Education, Language and Society Laboratory CNRST-URAC56, FLLA-Université Ibn Tofaïl - Kenitra, Morocco, e-mail address: malika.bahmad@uit.ac.ma, ORCID ID: 0009-0007-7908-9341

reforms implemented over time; reforms which were marked by substantial changes, culminated in the publication of several official reference texts: the 1994 Pedagogical Recommendations, the 2002 Pedagogical Guidelines, and the 2007 Pedagogical Guidelines. Through a brief historical overview, this work sheds light on how FLE instruction has adapted to the Moroccan context, driven by evolving language and educational policies.

Key words: *FLE, Reform, Policy, Evolution.*

Pour des enjeux socio-économiques et politiques, le Maroc recourt à de multiples changements qui mènent à l'évolution de ses pratiques langagières (Ziamari et Ruitter, 2015) et impactent son système éducatif. Afin de poser les jalons nécessaires à la compréhension du contexte propre à l'enseignement du français au Maroc, nous tenterons au début de cet article de nous éclairer sur les représentations et les pratiques langagières qui se font dans le Royaume chérifien. Cette description n'a nullement l'objectif de détailler avec précision les spécificités des langues présentes au Maroc. Son but est de présenter un aperçu global de son panorama linguistique pour que tout lecteur n'ayant aucune ou très peu de connaissances sur ce pays puisse avoir une idée approximative de la complexité de sa situation linguistique.

1. Le paysage linguistique et statut des langues présentes au Maroc

Le Maroc dispose d'un paysage linguistique riche et diversifié propre à son histoire et sa culture. Il est doté d'une pluralité d'idiomes et de dialectes qui confèrent au royaume le statut d'État plurilingue (Messaoudi, 2013).

1.1. L'arabe standard

L'arabe dit « standard » est une langue normée, pratiquée dans les situations de communication formelle. Il « *n'est la langue naturelle d'aucun Marocain* » (Aboulkacem, 2005, p. 241) puisqu'il est généralement appris à l'école. L'arabe standard représentait au lendemain de l'indépendance la force unificatrice nationale susceptible de propulser la promotion de l'identité arabe. Il « *renvoyait à l'authenticité marocaine* » (De Poli, 2005, p. 15) d'où l'engagement des forces sociales arabistes dans sa défense et sa diffusion. Dans le système éducatif marocain, l'arabe standard était jusqu'à la rentrée scolaire 2013-2014 la seule langue d'enseignement dans tous les niveaux pré-universitaires (primaire, collégial, secondaire), tandis que dans l'enseignement supérieur, la plupart des filières scientifiques, économiques et techniques adoptaient le français comme langue d'enseignement. Toutefois, les préconisations de la nouvelle Constitution (2011) du pays, en matière d'ouverture sur la pluralité linguistique et d'accès équitable à une éducation de qualité, ont mené à l'adoption de la Loi-cadre 51-17 qui stipule l'utilisation du français comme langue d'enseignement des matières scientifiques afin d'assurer une meilleure cohérence entre les différents cycles (primaire, secondaire, universitaire).

1.2. L'arabe dialectal

L'arabe dialectal, appelé aussi la *darija*, ou l'arabe marocain, est la langue maternelle « naturelle » de la majorité des Marocains. Selon le recensement général

de la population et de l'habitat de 2014, 90,9 % de la population marocaine parlent la *darija*. Cette langue, majoritairement orale, relève de l'usage du quotidien et se pratique principalement dans la sphère privée et dans les situations de communication informelles (Bourdereau, 2006). Promu par des intellectuels qui veulent réconcilier les Marocains avec leur patrimoine culturel populaire, la *darija* s'est renforcée sur le marché linguistique. Ainsi, de nombreux journaux et revues sont publiés en arabe dialectal à l'instar de l'hebdomadaire *Nichane* permettant le passage de la *darija* à l'écrit, ce qui constitue une étape essentielle dans la « *démarginalisation* » et la « *reconnaissance* » de cette langue (Miller, 2011, p. 66).

1.3. L'amazighe

Langue berbère majoritairement présente sur le territoire marocain, l'amazighe serait la langue maternelle d'environ

25 à 35 % de la population marocaine (HCP, 2014). Cette langue a toujours été réservée à la communication orale ; elle est pratiquée dans les situations de communication informelles et se limite généralement au cadre familial. Elle « est parlée plus en milieu rural qu'en milieu urbain » (Boukous, 2007, p. 82) étant donné que les communautés amazighophones rurales l'utilisent comme langue véhiculaire tandis qu'elle se pratique comme langue vernaculaire dans les communautés urbaines. L'amazighe se décline en trois variétés dialectales parlées dans différentes parties du Maroc. Ces variétés sont le tarifit ou rifain principalement pratiqué au Nord, dans les montagnes du Rif (villes de Nador, Al Hoceima, Aknoul etc.), le tamazight, variété la plus répandue, il est parlé dans les montagnes de l'Atlas central, et le tachelhit, pratiqué essentiellement dans la partie méridionale du Haut Atlas, dans l'Anti Atlas et dans la plaine du Souss (Haidar, 2012, p. 151).



Figure 1. L'Amazighe au Maroc³

La langue amazighe a longtemps été marginalisée. Ce n'est qu'en 2001 que l'amazighe inscrit les traits de son officialisation par l'introduction de son enseignement dans les écoles primaires publiques. La création de l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) en juin 2002 a également contribué à cette

³Source : Boyer, L. (2018). L'amazighe au Maroc, d'une langue minorée à une langue officielle et entre l'école et l'espace public : état des lieux. Accessible sur : <https://doi.org/10.58079/o5ps>. Consulté le 9 octobre 2023.

« revitalisation » de la langue amazighe, qui finira par être reconnue comme langue officielle du pays en 2011.

Toujours dans cet esprit de démarginalisations de la culture amazighe, et à l'instar du premier Moharram de l'année de l'Hégire et du Jour de l'an du calendrier grégorien, le Roi Mohammed VI a déclaré en août 2023 l'institution du Nouvel An amazigh (Yennayer) qui coïncide avec le 14 janvier de chaque année comme jour férié officiel payé.

1.4. L'espagnol

Lors de la colonisation espagnole, la présence de la langue de Cervantès était importante dans les territoires placés sous contrôle ibérique. Elle était reconnue comme langue officielle dans plusieurs secteurs (Palma, 2019). Toutefois, aux lendemains de l'indépendance, le déclin de l'espagnol a commencé avec la politique d'uniformisation adoptée par les autorités marocaines qui ont adopté le bilinguisme officiel : l'arabe et le français. En outre, le peu d'investissement que l'Espagne avait consacré à la promotion de sa langue et de sa culture a fait reculer sa position dans la société marocaine. Elle représente actuellement la troisième langue étrangère, en général enseignée comme langue optionnelle dans le Cycle Secondaire Qualifiant.

1.5. L'anglais

Contrairement aux langues étrangères en présence, l'anglais n'est pas un héritage colonial. Il bénéficie du statut de seconde langue étrangère « neutre », loin de toute connotation négative (Ennaji, 2005). Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2014, la langue de Shakespeare est parlée et écrite par environ 18 % de la population marocaine. Son usage, durant cette dernière décennie, concurrence de plus en plus le français. Il connaît un engouement croissant s'inscrivant dans la dynamique des grandes mutations que le Maroc est en train de vivre. Deux enjeux principaux sont liés à la montée en puissance de la langue anglaise sur la scène marocaine. D'abord, son ouverture sur l'international et sur les nouvelles technologies (Machrafi, 2015) qui lui confère le statut de la première langue internationale des échanges. Ensuite, la langue de la « mondialisation » ouvre plus facilement les portes des universités anglo-saxonnes, de plus en plus privilégiées par les parents, surtout que la poursuite des études en France devient inaccessible. En effet, la hausse des frais d'inscription universitaires en France pour les étudiants étrangers, et la réduction des quotas de visas pour la France (30 % des demandes de visa Schengen au Maroc ont été rejetées en 2022, selon le portail Schengen Visa Info) ont complexifié les procédures d'inscription et ont été accueillies par beaucoup de Marocains comme « discriminatoires », ce qui a entraîné un revirement vers la langue anglaise. En outre, la prédominance de l'anglais sur les réseaux sociaux rend son apprentissage un exercice divertissant, ce qui permet à la langue de Shakespeare de se tailler une place grandissante parmi les jeunes internautes marocains.

Dans le système éducatif, une grande importance est accordée à la langue anglaise qui est généralement enseignée en tant que seconde langue étrangère. La « Vision stratégique de la réforme 2015-2030 » recommande son enseignement dès le cycle primaire pour renforcer son intégration dans le système éducatif public.

1.6. Le français

Le français est un héritage colonial qui, depuis plus de cinquante ans, fait partie intégrante du paysage linguistique marocain. Bien qu'elle ne soit pas constitutionnalisée, la langue de Molière est institutionnalisée dans de nombreux domaines (l'administration, l'économie, l'industrie, l'éducation, les médias...). Cette omniprésence est maintenue grâce aux choix politiques et économiques qui lui ont conféré le statut de langue étrangère « privilégiée ». Étant associé au savoir et à l'ouverture, le français a toujours été perçu comme langue du prestige, de la modernité et du pouvoir économique. Cependant, au cours de ces deux dernières décennies, et avec les constantes agitations que connaît le terrain linguistique marocain, la place importante accordée au français recule face à la montée en puissance de l'anglais (Errihani, 2017).

En somme, la politique linguistique au Maroc se caractérise par sa pluralité qui relève de la coexistence de différents courants de pensée : les forces sociales arabistes, les promoteurs de la francophonie, les partisans de la darija, les représentants du mouvement amazigh, et ceux qui appellent à l'expansion de l'anglais et sa reconnaissance comme première langue étrangère au Maroc, au lieu du français.

Dans ce qui suit, nous tenterons d'élucider l'impact de cette politique linguistique sur l'évolution de l'enseignement du FLE dans le contexte marocain, les réformes qu'il a adoptées, et les difficultés qu'il a connues.

2. L'évolution de l'enseignement du français dans le contexte marocain

Depuis l'avènement de l'indépendance, l'enseignement du français au Maroc ne cesse d'adopter des réformes qui marquent son évolution et lui assignent de nouvelles fonctions.

2.1. La réforme de 1994

Durant les années 80, le français était perçu comme une langue étrangère enseignée dans un but purement fonctionnel. Cette tendance se prolongera tout au long des années 90 avec l'introduction de la pédagogie par objectif et des approches communicatives. En effet, la réforme de 1994 a accordé aux sciences du langage une place majeure d'où la disparition de l'étude des textes littéraires du programme. Il était question de programmes se fondant sur des thèmes d'actualité, tissant un lien étroit entre l'enseignement/apprentissage du français et l'enseignement de contenu relevant de disciplines scientifiques et non linguistiques. La réforme de 1994 a tenté de répondre aux besoins de l'apprenant marocain. Toutefois, les résultats escomptés n'étaient pas atteints. À mi-parcours de la réforme, des rapports ont pointé du doigt le système éducatif marocain, à l'instar du rapport de la Banque Mondiale sur « *la stratégie d'assistance au Maroc* », publié en 1995, qui a mis l'accent sur la réalité défailante de l'école marocaine.

Face aux performances limitées que l'enseignement marocain a enregistrées, une nouvelle réforme institutionnelle voit le jour avec le texte de 2002.

2.2. La réforme de 2002

Pour parer aux dysfonctionnements de l'appareil éducatif, le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et

de la Formation des Cadres (MENESRSFC) a entrepris une stratégie de réforme globale. C'est ainsi que l'on a assisté à la mise sur pied de la Commission Spéciale pour l'Éducation et la Formation (COSEF) qui avait pour mission l'élaboration de ce qui deviendra la Charte Nationale d'Éducation et de Formation⁴ (désormais CNEF). Fruit d'un débat consensuel, le texte de la CNEF est rendu public en octobre 1999. Il avait pour objectif de répondre à l'impératif national de surmonter les défaillances et les contraintes identifiées dans le système éducatif et de jeter les bases de l'école marocaine à travers « *une vision pédagogique nouvelle déclinée autour d'une série d'espaces de rénovation, appuyée par des leviers de changement touchant à l'ensemble des aspects de la vie du système d'éducation formation* » (Belfkih, 2000. p. 81). La mise en place de la vision de la CNEF a débouché sur une réforme qui s'est étalée sur une décennie 2000/2009 « *décennie nationale de l'éducation* ». Cette refonte générale du système éducatif s'est appuyée sur Les Orientations Pédagogiques de 2002 (O.P 2002) qui ont apporté une série de nouvelles approches qui impacteront les pratiques de classe par l'intégration, à titre d'exemple, de la sémantique des faits de langue, de textes et de discours. Cette configuration touchera principalement le second cycle qualifiant par la mise en pratique de projets pédagogiques séquentiels, s'appuyant sur un objet/support spécifique : l'œuvre intégrale⁵.

Quatre années après son adoption, la réforme de 2002 a été revue pour déboucher sur les O.P 2007. Cette révision a préconisé l'abandon de la pédagogie par objectifs, au profit de l'approche par compétences qui met l'apprenant au centre de l'action pédagogique. Avec l'adoption de l'approche actionnelle, l'enseignement/apprentissage du français ne s'organise plus en unités didactiques, ni en projets séquentiels, mais plutôt en modules entant que dispositifs essentiels de mise en œuvre du projet pédagogique annuel. Le but de cette réforme est la mise en place d'un enseignement de qualité fondé sur la civilisation et la culture qui devra doter l'apprenant marocain des outils langagiers, discursifs et culturels lui permettant une aisance de communication en langue étrangère.

En dépit des efforts fournis, les résultats des rapports d'évaluation demeuraient en deçà des attentes, principalement en matière de langues comme le signale le rapport du Conseil Supérieur de l'Enseignement :

« *L'examen de la stratégie linguistique actuelle révèle de nombreux dysfonctionnements, notamment à deux niveaux :*

- *Au niveau des langues d'enseignement, avec un déphasage particulièrement préjudiciable entre le secondaire et le supérieur ;*

⁴Commission Spéciale Éducation Formation. (1999). Charte Nationale d'éducation et de formation. Accessible sur : www.enseup.gov.ma/dajesp/loi/index_loi.htm. Consultée le 26 novembre 2023.

⁵Notons que l'abandon du manuel scolaire au lycée n'est en réalité qu'un retour vers le passé ; les œuvres littéraires étaient utilisées comme support pédagogique en classe de langue pendant les années 60.

• *Au niveau de l'enseignement des langues, avec une inadéquation évidente par rapport aux compétences linguistiques recherchées* » (MENESFCRS, 2008, p. 64).

Face à « l'essoufflement » de la réforme, le Roi Mohammed VI a ordonné l'instauration d'un plan d'urgence pour insuffler au système éducatif une nouvelle dynamique.

2.3. Le Plan d'Urgence 2009-2012

Le programme d'urgence quadriennal « NAJAH 2009-2012 » se définit comme une feuille de route qui s'inscrit dans la continuité du processus de la réforme et la promotion du système éducatif. Il a pour but de donner « *un nouveau souffle* » à la Charte pour accélérer la cadence de la mise en œuvre de la réforme.

De façon générale, le Programme d'Urgence concerne l'ensemble du secteur d'éducation et de formation du pays et place l'apprenant au cœur de la pratique pédagogique. Il est axé sur le principe de la concrétisation de la généralisation de la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans et la stimulation de l'excellence au niveau du secondaire qualifiant et du supérieur. Au même titre que la CNEF, le Plan d'Urgence perçoit la langue comme vecteur essentiel pour l'acquisition d'autres savoirs. Ce document a également mis en exergue les défaillances de l'enseignement des langues en général, et du français en particulier, comme il a été attesté par le rapport inquiétant du Programme National des Évaluations des Acquis (PNEA). Réalisé en 2008 par le Conseil supérieur de l'enseignement⁶, ce rapport a enregistré de sérieux déficits quant à la « maîtrise » de la langue française avec même une tendance à l'aggravation dans certains indicateurs de performance comme l'illustre le graphe ci-après :

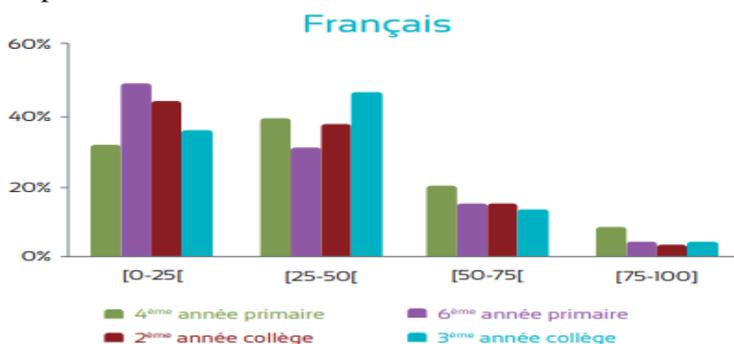


Figure 2. Répartition des élèves en français selon leurs niveaux de performance en 2008 (de 0 à 100 points)⁷

⁶Conseil Supérieur de l'Enseignement. Programme National d'Évaluation des Acquis. (2008). Fascicule de la langue française. Accessible sur : https://www.csefrs.ma/wpcontent/uploads/2017/09/fascicule_lang_fr_VF.pdf. Consulté le 08 novembre 2023.

⁷Source : Calculs de l'Instance Nationale d'Évaluation à partir de l'enquête PNEA (2008). Accessible sur : https://www.men.gov.ma/Fr/Documents/Rapfr-analytique-CSE_CNEF.pdf. Consulté le 28 novembre 2023.

Pour renforcer les compétences linguistiques des apprenants, un plan de rénovation de l'enseignement des langues est ainsi décidé. Le Plan d'Urgence a préconisé une mise à jour des programmes via l'adoption de la pédagogie de l'intégration et la mise en place d'une pédagogie de soutien aux élèves en difficulté.

Au même titre que leurs devanciers, et en dépit des progrès réalisés traduisant la volonté d'appliquer les recommandations de la *Charte*, les projets de réformes, élaborés dans le cadre du Plan d'Urgence, ne sont pas parvenus à estomper la réalité défailante des langues comme l'a signalé le Rapport de l'Instance Nationale d'Évaluation (2000-2013) qui a mis en exergue le déficit linguistique des élèves marocains. Suite à cette évaluation, une vision novatrice, visant à ouvrir la voie à une nouvelle ère de réformes, voit le jour.

2.4. La Vision stratégique 2015-2030

Élaborée par le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS), *la vision stratégique de la Réforme de l'enseignement 2015-2030* concerne le système éducatif dans sa globalité. Ses recommandations visent à positionner l'école marocaine au cœur du projet sociétal en s'appuyant sur trois piliers majeurs : « *Pour une école de l'équité et de l'égalité des chances, de la qualité pour tous et de la promotion de l'individu et de la société* » (CSEFRS, 2015, p. 22)⁸.

Partant de là, *la vision stratégique* propose la révision des curricula, des programmes, et des démarches pédagogiques dans le but de les centrer sur la construction intellectuelle des apprenants, et le développement de leurs compétences d'analyse et d'argumentation. Elle recommande également un soutien scolaire pour les élèves en difficulté, une éducation inclusive des enfants à besoins spécifiques, et l'amélioration de l'attractivité de l'école par le biais d'activités culturelles, artistiques, sportives et numériques. *La vision stratégique* prône le renforcement de la place du français dans l'école publique par l'adoption de la loi-cadre 51-17 en 2019 qui stipule l'utilisation du français comme langue d'enseignement des matières scientifiques et l'introduction du parcours international.

À mi-parcours de l'horizon 2030, une fois de plus, les résultats des évaluations nationales et internationales concernant le niveau du développement de l'éducation ne sont pas réjouissants. En effet, le Maroc se place parmi les moins performants en matière de qualité des acquis scolaires comme le précise le dernier rapport du Programme International de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA⁹). Cette enquête,

⁸CSEFRS. (2015). Pour une école de l'équité, de la qualité et de la promotion. *Vision stratégique de la réforme 2015-2030*. Rabat. Accessible sur : <https://www.csefrs.ma/wpcontent/uploads/2017/09/VisionVFFr.pdf>. Consulté le 03 janvier 2024.

⁹Ce rapport évalue les connaissances et les compétences des élèves de 15 ans dans trois domaines fondamentaux : la culture mathématique, la compréhension de l'écrit, et la culture scientifique.

menée en 2022, dévoile, d'une manière formelle, une réelle détérioration des performances des apprenants marocains par rapport aux résultats récoltés en 2018.

Face à ces résultats alarmants, et pour faire sortir *la vision* de sa léthargie, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement primaire et des Sports accélère l'adoption d'une feuille de route pour *une école de qualité pour tous*.

2.5. La Feuille de route 2022-2026

À la veille de la deuxième moitié de la période consacrée à la vision, la feuille de route de la réforme du système éducatif national pour la période 2022-2026 s'inscrit dans le cadre de la continuité du processus de réforme de l'école marocaine. Elle a pour objectif une école publique de qualité pour tous, axée sur l'ouverture, le développement des compétences de base et la lutte contre le décrochage scolaire. Cette feuille de route s'articule autour de deux références stratégiques de long terme, incarnées par la loi-cadre 51-17 et le nouveau modèle de développement du Royaume, ainsi que d'une référence stratégique à moyen terme portée par le programme gouvernemental.

Ainsi, afin de concrétiser les projets de mise en œuvre de la feuille de route 2022-2026, le projet « *écoles pionnières* », appliqué au niveau de l'enseignement primaire public lors de la rentrée scolaire 2023-2024, se distingue par le lancement du programme de soutien scolaire TARL (Teaching at the right level) visant à éradiquer les grandes difficultés d'apprentissage au niveau du cycle primaire. Ce programme innovant permet la rehausse de la qualité de l'enseignement en corrigeant les lacunes en lecture et en calcul à travers des activités ludiques dont l'impact sur les apprentissages a été prouvé scientifiquement dans de nombreux pays.

En somme, ce parcours rapide des réformes et contre-réformes vise à clarifier, d'une manière générale, l'évolution de l'enseignement du français dans le contexte marocain. La question qui s'impose à ce stade : quel est l'impact des difficultés, que l'enseignement du FLE a connues à travers le temps et les générations, sur le rendement des études universitaires ?

3. L'état actuel de l'enseignement du FLE dans les universités marocaines

Selon un rapport de l'INE (2018), « *la problématique linguistique que les nouveaux étudiants trainent depuis le secondaire, et bien avant, constitue une contrainte majeure pour leur survie universitaire* » (INE, 2018, p. 44)¹⁰, étant donné qu'à « *leur arrivée dans le cycle supérieur, les étudiants se trouvent en situation d'échec, essentiellement à cause du déficit linguistique qu'ils ont notamment en français, langue d'enseignement des disciplines scientifiques et techniques* » (Bahmad, 2016). Afin de pallier les défaillances linguistiques des étudiants, différentes réformes pédagogiques universitaires ont été adoptées situant le renforcement linguistique au cœur de leurs priorités. À cet effet, des modules transversaux (Langue et Communication, Langue et Terminologie et Techniques

¹⁰Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, INE. (2018). Accessible sur : <https://www.csefrs.ma/wpcontent/uploads/2018/10/Rapport-Enseignement-sup--rieur-Fr-03-10.pdf>. Consulté le 31/12/2023.

d'Expression et de Communication) ont été introduits aux cursus de toutes les filières des établissements à accès ouvert dans l'optique de doter les étudiants des compétences linguistiques nécessaires pour leur assurer un parcours académique épanouissant et une insertion sociale et professionnelle sereine. Toutefois, en dépit des efforts déployés, le déficit linguistique des étudiants perdure, et l'université peine à remplir sa vocation de pont vers le marché du travail qui est « *largement dominé par l'usage du français, par une préférence des lauréats maîtrisant cette langue* » (CSEFRS/INE, 2018).

4. Conclusion

Le système éducatif marocain est un grand chantier qui, depuis l'indépendance, ne cesse de subir de profondes mutations relatives à sa politique linguistique qui se caractérise par sa pluralité et répond à des attentes culturelles, sociales, économiques, politiques, etc.

Dans cette contribution, nous avons essayé de revenir sur les tentatives de réformes et contre-réformes qui ont marqué le système éducatif marocain et qui n'ont cessé d'impacter l'enseignement du français. Cette démarche nous a permis, certes, d'interroger l'influence de la politique linguistique et éducative au Maroc sur l'enseignement du français et son évolution. Néanmoins, elle nous a surtout permis de reposer la question sur le renforcement de la place de cette langue dans le système éducatif marocain et son impact sur les inégalités scolaires, la transmission des savoirs, le rendement des études universitaires et sur l'insertion sociale et professionnelle.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Aboulkacem, E.K. (2005). *Nationalisme et construction culturelle de la nation au Maroc : Processus et réactions*. Thèse de doctorat en anthropologie sociale. Paris : EHESS.
2. Bahmad, M. (2016). Le dispositif intégré pour l'apprentissage du FOS à l'Université marocaine. In Bordo, W., Goes, J., Mangiante, J. *Le Français sur objectif universitaire : Entre apports théoriques et pratiques de terrain*. Artois Presses Université. Accessible sur : <https://doi.org/10.4000/books.apu.13743>. Consulté le 31 décembre 2023.
3. Belfkih, A.M. (2000). La charte nationale d'éducation-formation. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 77-87 Accessible sur : <http://journals.openedition.org/ries/2383>. Consulté le 11 novembre 2023.
4. Boukous, A. (2007). L'enseignement de l'amazighe (berbère) au Maroc : aspects sociolinguistiques. *Revue de l'Université de Moncton*, 81–89. Accessible sur : <https://id.erudit.org/iderudit/017709ar>. Consulté le 05 octobre 2023.
5. Bourdureau, F. (2006). Politique linguistique, politique scolaire : la situation du Maroc. *Le français aujourd'hui*, 154, 25-34. Accessible sur : <https://doi.org/10.3917/lfa.154.00257>. Consulté le 9 octobre 2023.
6. Boyer, L. (2018). L'amazighe au Maroc, d'une langue minorée à une langue officielle et entre l'école et l'espace public : état des lieux. *ELSE-Éducation en*

- langues secondes et étrangères*. Accessible sur : <https://doi.org/10.58079/o5ps>. Consulté le 9 octobre 2023.
7. Ennaji, M. (2005). *Multilingualism, Cultural Identity, and Education in Morocco*. 1-253. 10.1007/b104063.
 8. Errihani, M. (2017). English Education Policy and Practice in Morocco. In: Kirkpatrick, R. (eds) *English Language Education Policy in the Middle East and North Africa Language Policy*. Vol 13. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-319-46778-8_8
 9. Haidar, M. (2012). *L'enseignement du français à l'université marocaine : le cas de la filière Sciences de la Vie et Sciences de la Terre et de l'Univers*. Accessible sur : [Http Www Theses Fr](http://www.theses.fr). Consulté le 5 octobre 2023.
 10. Machrafi, S. (2015). L'Apprentissage du Français dans le Contexte Plurilingue Marocain. *Revue académique des études humaines et sociales*, 13, 3-21. Accessible sur : https://www.univ-chlef.dz/ratsh/la_revue_N_13/Article_RevueAcademique_N_12_2014/Lettre_philosophie/article_7.pdf. Consulté le 18 octobre 2023.
 11. Messaoudi, L. (2013). Les technocrates savants et ordinaires dans le jeu des langues au Maroc. *Langage et société*, 143, 65-83. Accessible sur : <https://doi.org/10.3917/lis.143.0065>, Consulté le 1er octobre 2023.
 12. Miller, C. (2011). Marges et normes linguistiques au Maroc : un terrain mouvant. in Aufauvre, C. Benafra, K. Emperadores M. *Marges et marginalités au Maroc. Maghreb & Sciences sociales* IRMC, Tunis, 57-70.
 13. Palma, J.D. (2019). La presencia de la educación y cultura española en Marruecos: del protectorado a la actualidad. *Almoraima: revista de estudios campogibraltares*, 51, 169-188.
 14. Poli, B.D. (2005). Francisation et arabisation au Maroc : l'identité linguistique entre enjeux symboliques et idéologiques, *AION*, 65, 1-26.
 15. Ziamari, K., De Ruiter, J.J. (2015). Les langues au Maroc : réalités, changements et évolutions linguistiques. In *Le Maroc au présent : D'une époque à l'autre, une société en mutation*. Casablanca : Centre Jacques-Berque. doi:10.4000/books.cjb.1068. Consulté le 5 octobre 2023.
 16. ***Commission Spéciale Éducation Formation. (1999). *Charte Nationale d'éducation et de formation*. Accessible sur : www.enseup.gov.ma/dajesp/loi/index_loi.htm. Consultée le 26 novembre 2023.
 17. ***Conseil Supérieur de l'Éducation, de la formation et de la recherche scientifique. INE. (2018). *L'enseignement supérieur au Maroc, Efficacité, efficacité et défis du système universitaire à accès ouvert*. Accessible sur : <https://www.csefrs.ma/wpcontent/uploads/2018/10/Rapport-Enseignement-sup--rieur-Fr-03-10.pdf>. Consulté le 31 décembre 2023.
 18. ***Conseil Supérieur de l'Enseignement, PNEA. (2008). Fascicule de la langue française. Accessible sur : https://www.csefrs.ma/wpcontent/uploads/2017/09/fascicule_lang_fr_VF.pdf. Consulté le 27 novembre 2023.

19. ***Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (Menesfcers). (2008). *Pour un nouveau souffle de la réforme. Présentation du Programme « NAJAH 2009-2012 ».* Rapport de synthèse. Accessible sur : http://www.ucam.ac.ma/pages/PU/rapports_parours/rapport_synthese.PDF. Consulté le 15 décembre 2023.